

M. O.-F. MERCIER croit qu'il n'y a pas de contre-indication spéciale à la cure radicale de la hernie. Il a eu occasion de faire plus de deux cents cas de cures radicales avec seulement deux décès. Le premier, chez un éthilique qui a fait, plusieurs jours après l'opération, une forte attaque de délirium tremens et qui est mort de congestion pulmonaire. Le second cas de mort est arrivé à la suite d'une hernie étranglée qui avait été réduite avant l'arrivée du malade à l'hôpital. L'opération a été faite quelques jours après la réduction. A l'autopsie on a trouvé de la gangrène de l'épiploon. M. Mercier a opéré 30 cas de hernies étranglées avec 3 morts.

Communications.

1° M. GAUTHIER (St-Guillaume d'Upton) fait une communication sur *l'administration de la digitaline* et sur les dangers que l'administration de ce médicament peut faire courir à nos malades dans les cas de néphrite aiguë.

Ce travail sera publié dans L'UNION MÉDICALE, en avril.

Discussion.

M. MONTPETIT ne croit pas que, pour le malade dont il a rapporté l'observation à une séance précédente, on puisse incriminer les effets de la digitaline. Les symptômes présentés par la malade n'étaient pas ceux de l'empoisonnement digitalique.

M. LE CAVELIER se prononce en faveur de la contre-irritation comme moyen auxiliaire dans le traitement des néphrites. Les bons effets de la contre-irritation ont été démontrés pour un grand nombre d'affections organiques, et les résultats que l'on en obtient dans le traitement de la tuberculose sont très évidents.

M. GAUTHIER. Même si la digitaline n'était pas un médicament très dangereux l'on ne devrait pas s'en servir dans les cas de néphrite aiguë. Son effet physiologique ne se fait jamais sentir sur un rein normal.

2° M. LASNIER donne lecture d'un mémoire sur *les perforations intestinales et leur traitement*.

Le Secrétaire,
J.-P. DÉCARIE.